

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1924)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 509

présenté par
Mme Chalas

ARTICLE 36

Après le mot :

« vigueur »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 15 :

« lors du prochain renouvellement général des commissions administratives paritaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.